



**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 AVRIL 2015**

Présents : : Mrs et Mmes VITRICE, TOUNTEVICH, NIVERT, BLASY, DOLAGBENU, SARRAZIN, DIES, JUMEL, ABELLA, CAZANAVE, SARICA, CASTA, PELISSIER, RICHARD, CAILLARD, ROHRBACHER, FIERLEJ, MONFRAIX, VAUVILLIER, TRIAES, PANAVILLE.

Absents : Mme SARFATI.

Mme DEGEILH procuration à Mme VITRICE.

Mme OUDOT procuration à M. NIVERT.

M. PIGATTO procuration à M. TOUNTEVICH.

Mme OUSTRIC procuration à Mme BLASY.

Secrétaire : M. PELISSIER.

Critère de diffusion : Affichage, site Internet

Date de la convocation : 01/04/15

Transmission en sous-préfecture : 14/04/15

Vote des taux d'imposition des Taxes Directes Locales pour l'année 2015 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité des membres présents, de fixer comme suit pour l'année 2015, les taux des taxes directes locales :

- 16,23 % pour la taxe d'habitation,
- 23,02 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- 118,37 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Vote du budget primitif 2015 – Budget principal :

Le Conseil Municipal décide, à la majorité des membres présents, de voter le Budget Primitif de 2015 de la commune qui s'élève à :

4 911 988,52 euros en dépenses et recettes de Fonctionnement, et à

3 238 060,85 euros en dépenses et recettes d'Investissement.

Vote du Budget Primitif 2015- Budget annexe de l'Assainissement :

Le Conseil Municipal décide, à la majorité des membres présents, de voter le Budget Primitif de 2015 du Service Assainissement qui s'élève à :

511 600,12 euros en dépenses et recettes d'Exploitation, et à

1 317 923,98 euros en dépenses et recettes d'Investissement.

Vote du budget primitif 2015- Budget annexe lotissement Les Magnolias II :

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de voter le Budget Primitif de 2015 du lotissement Les Magnolias II qui s'élève à :

128 861,66 euros en dépenses et recettes de Fonctionnement,

0,00 euros en dépenses et recettes d'Investissement.

Vote du budget primitif 2015 – Budget annexe lotissement Les Magnolias III :

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de voter le Budget Primitif de 2015 du lotissement Les Magnolias III qui s'élève à :

340 045,64 euros en dépenses et recettes de Fonctionnement,

0,00 euros en dépenses et recettes d'Investissement.

Attribution d'une subvention exceptionnelle :

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de verser une subvention exceptionnelle au collège de Fontenilles, pour le projet d'échange avec un collège espagnol.

Signature de la convention relative à la mise à disposition du service d'instruction des autorisations d'urbanisme avec la CCGT :

Conformément à l'article R. 423-15 du Code de l'Urbanisme, la commune peut charger un établissement public intercommunal des actes d'instruction d'urbanisme. Dans ce cadre, la commune a confié l'instruction des demandes d'autorisation relevant du droit des sols sur son territoire au Service ADS de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine (CCGT) à compter du 1er juillet 2015.

Pour ce faire, la commune doit signer avec la C.C.G.T. une convention ayant pour objet de définir les modalités selon lesquelles le Service « Autorisation du Droit des Sols » de la CCGT assurera l'instruction des dossiers.

Cette convention ne modifie pas le régime des responsabilités en matière de délivrances des autorisations d'urbanisme qui relève de la Commune ; ce service étant créé en dehors de tout transfert de compétence.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à signer cette convention.

Vu par nous, Maire de la commune de Fontenilles, pour être affiché le 15 avril 2015 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

A Fontenilles, le 15 avril 2015

Le Maire,

Fabienne VITRICE